



Remboursement frais de formation

Par **Lohis13**, le **11/06/2025 à 16:17**

Bonjour

Se sentant berné par la CNAPS qui vous a laissé faire la formation, peut on lui demander le remboursement des frais de formation après refus? Et quel article de loi pour légiférer ?

merci

Par **youris**, le **11/06/2025 à 20:21**

Bonjour,

vous pouvez demander, mais pour savoir si votre demande a des chances d'aboutir, il faudrait en savoir plus sur votre situation.

avez-vous eu une autorisation préalable d'entrée en formation ou autorisation provisoire ?

salutations

Par **Lohis13**, le **12/06/2025 à 08:18**

J'ai la réponse écrite à ma demande et sur un jeu de mot la CNAPS a plutôt parlé de la formation qui n'avait pas besoin d'autorisation que si moi je pouvais y accéder !

Merci de votre disponibilité